



Assemblée générale

Distr. limitée
11 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session Troisième Commission

Organisation des travaux de la Troisième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Troisième Commission seront indiquées dans la lettre que le Président de l'Assemblée adressera au Président de la Commission (A/C.3/55/1). On trouvera des informations générales sur ces questions dans la liste annotée (A/55/100).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, des dispositions concernant l'organisation prises par l'Assemblée au début de la session en cours (A/55/250), de ses résolutions et décisions sur la rationalisation de ses travaux et de ceux de la Troisième Commission, du calendrier des réunions intergouvernementales et de la disponibilité de la documentation, ainsi que de l'expérience acquise en matière d'utilisation des services de conférence.

3. L'attention de la Commission est appelée sur la résolution 54/236 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1999, intitulée « Planification des programmes », à propos de l'examen, par les grandes commissions de l'Assemblée générale notamment, du projet de plan à moyen terme et de ses révisions (A/55/6).

Dialogue et débats interactifs

4. Conformément à la pratique qui s'est instaurée à la Commission, la présentation des rapports, au début de chaque débat, par les chefs de secrétariat et hauts fonctionnaires du Secrétariat sera suivie par un dialogue interactif entre eux et les membres de la Commission, dialogue qui fera partie du débat officiel. Les délégations sont invitées à y participer activement en posant des questions et en formulant impromptu des observations. Elles sont priées d'attendre, pour prononcer la déclaration qu'elles ont préparée, le débat officiel qui fera immédiatement suite au dialogue.

5. Lorsqu'elle abordera les points 110 (Promotion et protection des droits de l'enfant), 112 (Élimination du racisme et de la discrimination raciale), 113 (Droit des peuples à l'autodétermination) et 114 (Questions relatives aux droits de l'homme), la Commission prévoira un dialogue entre ses membres et les rapporteurs et représentants spéciaux qui rendront compte de leurs activités.

6. Il convient de noter que, pour ce qui est du point 114, les délégations pourront faire une déclaration au titre de chacun des alinéas a) et d) qui doivent être examinés séparément; et qu'elles pourront faire deux déclarations au titre des alinéas b), c) et e), sans toutefois faire deux déclarations sur un même alinéa.

Liste des documents

7. L'attention des membres de la Commission est appelée sur l'état d'avancement de la documentation soumise au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Troisième Commission (A/C.3/55/L.1/Add.1). Étant donné qu'il est d'une importance critique que les documents paraissent dans les délais requis, ce document sera révisé pour actualiser les informations qu'il contient.

Durée des interventions

8. Conformément à la pratique établie, la Commission a décidé de limiter la durée des interventions sur tous les points de l'ordre du jour. Pour les déclarations faites dans le cadre du débat général sur les divers points, le temps de parole est limité à sept minutes pour les délégations et 15 minutes pour les représentants de groupes de délégations. La durée des interventions des fonctionnaires du Secrétariat est également limitée à sept minutes, à l'exception des rapports oraux. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, les jours où il y a deux séances, consacrées à l'examen d'une même question, les délégations exercent leur droit de réponse en fin de journée. Le temps de parole est limité à cinq minutes pour la première intervention faite dans l'exercice du droit de réponse, et à trois minutes pour la seconde.

Services de conférence et dispositions concernant les séances

9. Sauf indication contraire, les séances du matin commenceront à 10 heures et celles de l'après-midi à 15 heures. L'Assemblée générale rappelle aux délégations l'extrême importance de la ponctualité en vue d'assurer une organisation efficace et ordonnée des travaux et de permettre à l'Organisation de faire des économies. Comme l'Assemblée l'a décidé, la disposition, exigeant qu'au moins un quart des membres de la Commission soient présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat, a été levée.

Contrôle et limitation de la documentation

10. L'attention de la Commission est appelée sur la résolution 50/206 C de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1995, concernant le contrôle et la limitation de la documentation. Le Secrétariat insiste en particulier sur les paragraphes 6, 7 et 8 de cette résolution, dans lesquels l'Assemblée prie, entre autres, les membres de tous les organes intergouvernementaux de faire preuve de retenue lorsqu'ils présentent des propositions prévoyant l'établissement de nouveaux rapports.

Rapport du Conseil économique et social

11. Il est rappelé à la Commission que, conformément à une décision de l'Assemblée générale, les chapitres du rapport du Conseil économique et social (A/55/3) seront examinés à la fois en conjonction avec la documentation prévue au titre d'autres points de l'ordre du jour et au titre du point 12.

Conclusion des travaux de la Commission

12. Compte tenu du nombre de séances allouées à la Troisième Commission et des décisions antérieures de l'Assemblée, il est proposé que la Commission fixe la date du vendredi 10 novembre pour l'achèvement de ses travaux.

Annexe**Programme de travail de la Troisième Commission***Programme**Documentation***Mardi 5 septembre**

(Séance plénière de l'Assemblée générale)

Séances consécutives des grandes commission pour élire leur président

Vendredi 15 septembre

10 heures Élection du Bureau et organisation des travaux

Semaine du 25 au 29 septembre**Lundi 25 septembre**

10 heures et 15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général portant sur le :

Point 103 Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille^a

Section pertinente du rapport du Conseil économique et social pour 2000 (A/55/3)

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (A/55/167)

Rapport du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (E/2000/9)

Point 104 Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées^a

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (A/55/167)

13 heures Clôture de la liste des orateurs pour les points 103 et 104

Mardi 26 septembre

10 heures et 15 heures

Points 103 et 104 – Débat général (suite)**Mercredi 27 septembre**

Pas de séances

Jeudi 28 septembre

10 heures et 15 heures

Points 103 et 104 – Débat général (fin)18 heures *Heure limite de dépôt des projets de proposition relatifs aux points 103 et 104*

<i>Programme</i>	<i>Documentation</i>
<i>Vendredi 29 septembre</i>	
10 heures et 15 heures	
Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur le :	
<i>Point 105</i> Prévention du crime et justice pénale ^b	Section pertinente du rapport du Conseil économique et social pour 2000 (A/55/3) Rapport du Secrétaire général sur des propositions concrètes en vue du renforcement des programmes et activités de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/55/156) Rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et la justice pénale (A/55/119)
<i>Point 106</i> Contrôle international des drogues ^b	Rapport détaillé du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sur l'application de sa résolution (A/55/126)
13 heures <i>Clôture de la liste des orateurs pour les points 105 et 106</i>	
Semaine du 2 au 6 octobre	
<i>Lundi 2 octobre</i>	
10 heures et 15 heures	
<i>Points 105 et 106 – Débat général (suite)</i>	
<i>Mardi 3 octobre</i>	
Pas de séances	
<i>Mercredi 4 octobre</i>	
10 heures et 15 heures	
<i>Points 105 et 106 – Débat général (fin)</i>	
18 heures <i>Heure limite de dépôt des projets de proposition relatifs aux points 105 et 106</i>	
<i>Jeudi 5 octobre</i>	
Pas de séances	
<i>Vendredi 6 octobre</i>	
15 heures	
Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur le :	
<i>Point 107</i> Promotion de la femme ^c	Sections pertinentes du rapport du Conseil économique et social pour 2000 (A/55/3)

	<p>Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (A/55/38 et Rev.1)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la traite des femmes et des filles (A/55/322)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et sur leur application intégrale (A/55/293)</p> <p>Rapport du Secrétaire général relatif à l'état de la Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (A/55/308)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la revitalisation et le renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme</p> <p>Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/55/271)</p>
<p><i>Point 108</i> Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »^c</p>	<p>Rapport du Secrétaire général sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » (A/55/341)</p>
<p>18 heures <i>Clôture de la liste des orateurs pour les points 107 et 108</i></p>	

Semaine du 9 au 13 octobre

Lundi 9 octobre

10 heures et 15 heures

Points 107 et 108 – Débat général (suite)

Mardi 10 octobre

10 heures et 15 heures

Points 107 et 108 – Débat général (fin)

18 heures *Heure limite de dépôt des projets de proposition relatifs aux points 107 et 108*

Mercredi 11 octobre

10 heures et 15 heures

Déclarations liminaires, dialogue avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat et débat général sur le :

Point 110 – Promotion et protection des droits de l'enfant

Rapport du Comité des droits de l'enfant (A/55/41)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (A/55/201)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (A/55/297)

<i>Programme</i>	<i>Documentation</i>
13 heures <i>Clôture de la liste des orateurs pour le point 110</i>	Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/55/163-S/2000/712)
<i>Jeudi 12 octobre</i>	
10 heures et 15 heures <i>Point 110 – débat général (suite)</i>	
<i>Vendredi 13 octobre</i>	
10 heures et 15 heures <i>Point 110 – débat général (fin)</i>	
18 heures <i>Heure limite de dépôt des projets de proposition relatifs au point 110</i>	
Semaine du 16 au 20 octobre	
<i>Lundi 16 octobre</i>	
15 heures Déclarations liminaires et débat général sur le : <i>Point 111 – Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones</i>	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la mise en oeuvre du programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones (A/55/268) Rapport du Secrétaire général sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones
18 heures <i>Clôture de la liste des orateurs pour le point 111</i>	
<i>Mardi 17 octobre</i>	
10 heures et 15 heures <i>Point 111 – Débat général (fin)</i>	
18 heures <i>Heure limite de dépôt des projets de proposition relatifs au point 111</i>	
<i>Mercredi 18 octobre</i>	
10 heures Déclarations liminaires, dialogue avec les rapporteurs spéciaux et débat général sur le : <i>Point 112 – Élimination du racisme et de la discrimination raciale^d</i>	Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social pour 2000 (A/55/3) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (A/55/18) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (A/55/266)

Point 113 – Droit des peuples à l'autodétermination^d

Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et sur l'application du programme d'action de la troisième Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/55/285)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (A/55/203)

Rapport du Secrétaire général sur les propositions en faveur de l'application intégrale du Programme d'action de la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (A/55/304)

Rapport de la Commission des droits de l'homme constituée en Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (A/55/307)

Rapport du Secrétaire général sur le droit des peuples à l'autodétermination (A/55/176)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'utilisation de mercenaires pour violer les droits de l'homme et faire obstacle à l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (A/55/334)

13 heures *Clôture de la liste des orateurs pour les points 112 et 113*

Jeudi 19 octobre

10 heures *Points 112 et 113 – Débat général (suite)*

15 heures *Plan à moyen terme (voir point 118 de l'ordre du jour, Planification des programmes)*

Vendredi 20 octobre

10 heures et 15 heures

Points 112 et 113 – Débat général (fin)

18 heures *Heure limite de dépôt des projets de proposition relatifs aux points 112 et 113*

Semaine du 23 au 27 octobre

Lundi 23 octobre

10 heures et 15 heures

Déclarations liminaires et débat général sur le :

Chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social pour 2000 (A/55/3)

<i>Programme</i>	<i>Documentation</i>
<p><i>Point 114 a) – Questions relatives aux droits de l’homme : application des instruments relatifs aux droits de l’homme^{e, f}</i></p>	<p>Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme sur l’élimination de toutes les formes d’intolérance religieuse et additifs (A/55/280/Add.1 et 2)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur les droits de l’homme et la diversité culturelle (A/55/296/Add.1)</p> <p>Rapport du Comité des droits de l’homme (A/55/40)</p> <p>Rapport du Comité contre la torture (A/55/44)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l’état de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (A/55/207)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l’application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme, y compris l’obligation d’établir des rapports à ce titre (A/55/278)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur les opérations du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (A/55/178)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l’état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/55/208)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l’état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (A/55/205)</p> <p>Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme chargé d’étudier les questions se rapportant à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/55/290)</p> <p>Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes des Nations Unies créés en vertu de traités relatifs aux droits de l’homme sur leur douzième réunion (A/55/206)</p> <p>Note du Secrétaire général transmettant le rapport final de l’expert indépendant chargé d’étudier les moyens de renforcer l’efficacité à long terme du régime conventionnel mis en place par les Nations Unies dans le domaine des droits de l’homme (A/55/313 et E/CN.4/2000/98)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l’état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d’esclavage (A/55/204)</p>
<p>13 heures <i>Clôture de la liste des orateurs pour le point 114 a)</i></p>	
<p><i>Mardi 24 octobre</i></p>	
<p>10 heures <i>Point 114 a) – Débat général (fin)</i></p>	
<p>15 heures Déclarations liminaires, dialogue avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme et les rapporteurs et représentants spéciaux et débat général sur le :</p>	

Point 114 b) – Questions relatives aux droits de l’homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l’exercice effectif des droits de l’homme et des libertés fondamentales^{e, f}

Note du Secrétariat sur les droits de l’homme et les mesures coercitives unilatérales (A/55/214)

Note du Secrétariat transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme sur le droit au développement (A/55/302)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme sur l’évaluation mondiale à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l’éducation dans le domaine des droits de l’homme, 1995-2004 (A/55/360)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme sur l’élimination de toutes les formes d’intolérance religieuse et de la discrimination fondée sur la religion ou les convictions (A/55/280)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l’expert indépendant chargé de la question du droit au développement (A/55/306)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme chargé d’examiner les questions relatives aux exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (A/55/288)

Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et ses effets sur le plein exercice des droits de l’homme (A/55/342)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l’homme et la diversité culturelle et additifs (A/55/296 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur les défenseurs des droits de l’homme (A/55/292)

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l’homme (A/55/279)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l’homme au Cambodge (A/55/291)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l’action de l’Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l’homme par la promotion d’une coopération internationale fondée sur les principes de non-sélectivité, d’impartialité et d’objectivité (A/55/213)

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l’état de droit (A/55/177)

Rapport du Secrétaire général sur la protection des migrants (A/55/275)

Rapport du Secrétaire général sur la question des disparitions forcées ou involontaires (A/55/289)

Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement (A/55/283)

Programme

Documentation

Point 114 c) – Situation relative aux droits de l’homme et rapport des rapporteurs et représentants spéciaux^{e, f}

Note du Secrétariat concernant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme sur la situation des droits de l’homme en République démocratique du Congo (A/55/318)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l’homme au Soudan

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l’homme au Myanmar

Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme sur la situation des droits de l’homme au Burundi (A/55/358)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l’expert indépendant de la Commission des droits de l’homme chargé d’étudier la situation des droits de l’homme en Haïti (A/55/335)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme sur la question des droits de l’homme en Afghanistan (A/55/346)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme sur la situation des droits de l’homme en République de Bosnie-Herzégovine, en République de Croatie et en République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) (A/55/282–S/2000/788)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme sur la situation des droits de l’homme en Iraq (A/55/294)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l’homme sur la situation des droits de l’homme au Myanmar (A/55/359)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Représentant spécial de la Commission des droits de l’homme sur la situation des droits de l’homme au Rwanda (A/55/269)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l’homme en République islamique d’Iran (A/55/363)

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l’homme dans le sud du Liban et à l’ouest de la plaine de la Bekaa

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l’homme au Kosovo

Point 114 d) – Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d’action de Vienne^{e, f}

Point 114 e) – Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme^{e, f}

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme (A/55/36)

18 heures *Heure limite de dépôt des projets de proposition relatifs aux points 114 a)*

Programme	Documentation
<i>Clôture de la liste des orateurs pour les points 114 b) à e)</i>	
<i>Mercredi 25 octobre</i>	
10 heures et 15 heures	
<i>Points 114 b) à e) – Débat général (suite)</i>	
<i>Jeudi 26 octobre</i>	
10 heures et 15 heures	
<i>Points 114 b) à e) – Débat général (suite)</i>	
<i>Vendredi 27 octobre</i>	
10 heures et 15 heures	
<i>Points 114 b) à e) – Débat général (suite)</i>	
Semaine du 30 octobre au 3 novembre	
<i>Lundi 30 octobre</i>	
10 heures et 15 heures	
<i>Points 114 b) à e) – Débat général (suite)</i>	
<i>Mardi 31 octobre</i>	
10 heures	
<i>Points 114 b) à e) – Débat général (suite)</i>	
<i>Mercredi 1er novembre</i>	
10 heures et 15 heures	
<i>Points 114 b) à e) – Débat général (suite)</i>	
<i>Jeudi 2 novembre</i>	
10 heures et 15 heures	
<i>Points 114 b) à e) – Débat général (fin)</i>	
18 heures <i>Heure limite de dépôt des projets de proposition relatifs aux points 114 b), c), d) et e)</i>	
<i>Vendredi 3 novembre</i>	
Décisions concernant les projets de proposition	
Semaine du 6 au 10 novembre	
<i>Lundi 6 novembre</i>	
10 heures Déclarations liminaires, dialogue avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et débat général sur le :	

<i>Programme</i>	<i>Documentation</i>
<i>Point 109</i> – Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/55/12 et Add.1) Rapport du Secrétaire général sur un nouvel ordre international humanitaire Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la communauté d'États indépendants et dans certains pays voisins Rapport du Secrétaire général sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique
13 heures <i>Clôture de la liste des orateurs pour le point 109</i>	
<i>Mardi 7 novembre</i>	
10 heures et 15 heures <i>Point 109</i> – Débat général (<i>suite</i>)	
<i>Mercredi 8 novembre</i>	
10 heures <i>Point 9</i> – Débat général (<i>fin</i>)	
13 heures <i>Heure limite de dépôt des projets de proposition concernant le point 109</i>	
15 heures Décisions concernant les projets de proposition	
<i>Jeudi 9 novembre</i>	
10 heures et 15 heures Décisions concernant tous les projets de proposition en suspens	
<i>Vendredi 10 novembre</i>	
10 heures et 15 heures Décisions concernant tous les projets de proposition en suspens	
<i>Point 12</i> – Rapport du Conseil économique et social	
	Rapport du Conseil économique et social pour 2000 (A/55/3)
Conclusion des travaux de la Troisième Commission	
a Il est proposé d'examiner les points 103 et 104 en même temps; les délégations peuvent faire deux déclarations distinctes – une sur chaque point – si elles le souhaitent.	
b Il est proposé d'examiner les points 105 et 106 en même temps; les délégations peuvent faire deux déclarations distinctes – une sur chaque point – si elles le souhaitent.	
c Il est proposé d'examiner les points 107 et 108 en même temps; les délégations peuvent faire deux déclarations distinctes – une sur chaque point – si elle le souhaitent.	
d Voir décision 52/428 de l'Assemblée générale; les points 112 et 113 doivent être examinés en même temps; les délégations peuvent faire deux déclarations distinctes – une sur chaque point – si elles le souhaitent.	
e Voir décision 53/434 de l'Assemblée générale; les alinéas a) et d) doivent être examinés séparément; les alinéas b), c) et e) doivent être examinés en même temps.	
f Voir décision 53/434 de l'Assemblée générale; les délégations peuvent faire une déclaration au titre des alinéas a) et d) et deux déclarations au titre des alinéas b), c) et e), mais ne doivent pas faire deux déclarations concernant un même alinéa.	

